



COMPTE RENDU DE LA 190^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE** : Le 9 janvier 2015
- LIEU** : Salle Saint-Sulpice de l'Hôtel Westin, 270 Saint-Antoine Ouest, Montréal
- PRÉSENCES** : Melissa Brousseau Saganash, Gouvernement de la Nation crie (GNC)
Line Choinière, Canada
Manon Cyr, Québec
Ginette Lajoie, GNC
Jean-Pierre Laniel, Québec, vice-président
Marie-Josée Lizotte, Québec
John Paul Murdoch, GNC
Chantal Otter Tétreault, GNC
Jean Picard, Canada, président
Marc Jetten, secrétaire exécutif
- ABSENCES** : Caroline Girard, membre d'office, Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP)
Anne-Marie Gaudet, Canada
Guy Héту, Québec
Monique Lucie Sauriol, Canada
- INVITÉS** : Gilles Côté, consultant (pour les points 1 et 2)
Catherine Lussier, personne ressource associée à la Commission du CCEBJ sur les enjeux de la filière uranifère
- OBSERVATEUR** : François Boulanger, directeur régional, Agence canadienne d'évaluation environnementale

1. PRÉSENTATION DE GILLES CÔTÉ CONCERNANT L'ANALYSE DES ENJEUX D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DE LA FILIÈRE URANIFÈRE

Dans sa présentation des approches en matière d'acceptabilité sociale, Gilles Côté s'inspire entre autres d'une recherche à laquelle il a collaboré concernant le développement territorial et la filière éolienne. M. Côté souligne que la participation publique est toujours une composante de l'acceptabilité sociale. Idéalement, la population est consultée à chacune des étapes principales du projet. Selon M. Côté, la participation publique permet de bonifier un projet, mais ne constitue pas un gage d'acceptabilité sociale. La présentation vise à montrer des facteurs susceptibles d'améliorer l'acceptabilité sociale, mais il n'existe pas de « conditions » garantissant l'acceptabilité sociale.

Gilles Côté présente deux approches de l'acceptabilité sociale qui ont une incidence sur la légitimité de la décision. Dans la première, dite « sociopolitique », le promoteur du projet vise à conclure des ententes avec les parties concernées par les impacts. Pour le décideur, il s'agit d'analyser les avantages et inconvénients en considérant, s'il y a lieu, la « balance des inconvénients ». Cette approche peut poser problème lorsque les opposants, bien que minoritaires, sont les citoyens les plus affectés par les impacts du projet.

La seconde approche, dite « raisonnée », consiste à établir a priori des principes ou des normes assurant la viabilité économique, sociale et environnementale du projet. Ainsi, l'analyse des enjeux peut conduire au rejet du projet même s'il bénéficie de l'appui de la majorité de la population.

M. Côté souligne l'importance de l'étape de la définition des enjeux, car c'est habituellement sur cette question que les points de vue opposés se cristallisent (par exemple, le développement économique contre la protection de l'environnement, les intérêts de la métropole contre ceux de la région, etc.). Lorsque ces enjeux concernent des valeurs, il s'agit souvent de positions irréconciliables. Selon un membre¹, il peut s'agir d'un enjeu découlant de préoccupations non liées au projet. À cet effet, Gilles Côté donne l'exemple de la controverse entourant le développement éolien qui ranima les fractures sociales créées durant le débat sur l'industrie porcine.

2. ATELIER DE TRAVAIL SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DE LA FILIÈRE URANIFÈRE

Selon Gilles Côté, les ententes sur les impacts et les bénéfices (« Impact and Benefit Agreements » – IBA) conclues avec les communautés autochtones constituent des exemples d'acceptabilité sociale dans l'approche « politique » : au nom de la communauté, les élus donnent leur accord au projet, et ce, avant même l'étude d'impact. Selon un membre, ces ententes peuvent améliorer la diffusion d'information sur les projets. Au besoin, les données recueillies durant l'examen des impacts permettent d'apporter des ajustements au projet. Un autre membre précise que les ententes conclues avec les Cris sont habituellement conditionnelles à la réalisation d'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux du projet conformément au chapitre 22 de la CBJNQ.

Les membres et M. Côté conviennent qu'il n'y a pas de processus linéaire menant à l'acceptabilité sociale. Il s'agit d'un processus interactif entre le promoteur et la communauté; ce processus doit être renouvelé au fil des enjeux. En aucun cas, le promoteur ne peut présumer que l'acceptabilité sociale est définitive.

Gilles Côté soulève la question des enjeux de nature stratégique en lien avec le projet. Dans le cas du développement de la filière éolienne, il croit que l'opposition avait trait davantage à la stratégie gouvernementale d'implantation qu'aux projets comme tels. Les membres estiment qu'il s'agit effectivement d'un enjeu concernant le développement sur le territoire de la Baie James en raison des lacunes en matière de planification territoriale. Selon eux, les pouvoirs de planification territoriale récemment octroyés au Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James ainsi qu'au Gouvernement de la Nation crie devraient clarifier le contexte d'implantation des projets. Selon Gilles Côté, la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES) permettrait de discuter de la pertinence d'une filière de développement et d'éviter que ces enjeux rebondissent durant l'évaluation des impacts de chaque projet. Le CCEBJ avait présenté une recommandation à cet effet dans le cadre du Plan Nord en 2010.

En ce qui concerne les enjeux de la filière uranifère, la Commission du CCEBJ souhaite développer une approche distincte de l'acceptabilité sociale en s'inspirant, entre autres, de la vision holistique des Cris sur la santé, l'environnement, le social et l'économie. Cette approche prendrait également en considération le contexte de gouvernance du territoire et son héritage minier.

Gilles Côté suggère de recourir à une grille d'analyse des critères et indicateurs d'acceptabilité sociale. Un tel exercice permettrait d'identifier clairement les liens entre les enjeux, notamment leurs niveaux (projet, filière,

¹ Le terme « membre » est utilisé au sens générique. Il peut désigner une femme ou un homme.

processus décisionnel et milieu d'accueil). En outre, une telle grille facilite l'exercice de validation auprès des partenaires.

3. SUIVI DES TRAVAUX DES COMMISSIONS SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE

Malgré l'intérêt pour l'élaboration d'une grille d'analyse des enjeux d'acceptabilité sociale, les membres estiment qu'un tel exercice ne cadrerait pas dans l'échéancier des commissions sur les enjeux de la filière uranifère. Au moment opportun, le CCEBJ pourrait appliquer une telle grille aux activités de développement sur le territoire en général.

Les membres de la Commission du CCEBJ sur l'uranium s'engagent à informer les autres membres de la suite des travaux et, au besoin, à solliciter leurs commentaires.

4. COMMENTAIRES CONCERNANT LE DOCUMENT DU COMITÉ PROVINCIAL D'EXAMEN (COMEX) SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Dans le cadre de la consultation menée par le COMEX, les membres commenteront le document concernant la participation publique d'ici le 16 janvier 2015.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 17 février 2015